



Municipalité de Lac-Sainte-Marie
MRC Vallée-de-la-Gatineau
Province de Québec
106, chemin de Lac-Sainte-Marie, C.P.97
Lac-Sainte-Marie (Québec) J0X 1Z0
Tel.: (819) 467-5437
dg@lac-sainte-marie.com

AVIS PUBLIC PROMULGATION

Est par les présentes donné que le Conseil municipal de Lac-Sainte-Marie a, à sa session ordinaire du 13 mai 2026, adopté le règlement suivant:

RÈGLEMENT #2026-016 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE CONSTRUCTION NUMÉRO 2024-08-004 AFIN D'APPORTER DES MODIFICATIONS QUANT AUX FONDATIONS PERMISES.

Ledit règlement peut être consulté à l'édifice de la municipalité de Lac-Sainte-Marie au 106, chemin Lac-Sainte-Marie, Lac-Sainte-Marie (Québec) J0X 1Z0, durant les heures normales de bureau ainsi que sur le site internet de la municipalité au www.lac-sainte-marie.com.

LE PRÉSENT RÈGLEMENT EST ENTRÉ EN VIGUEUR LE 22 JUIN 2026, SOIT À LA DATE DE DÉLIVRANCE DES CERTIFICATS DE CONFORMITÉ ÉMIS PAR LA MRC DE LA VALLÉE-DE-LA-GATINEAU.

Donné à Lac-Sainte-Marie le 25 juin 2026.

Céline Gauthier
Directrice générale

CERTIFICAT DE PUBLICATION DE L'AVIS PUBLIC

Je, certifie par la présente, tel que prévu au règlement 2022-04-001 adopté le 21-04-2022 par le conseil Municipal, que l'avis public concernant le règlement numéro 2026-016 a été publié sur le site Internet de la Municipalité le 25 juin 2026 et affiché à partir du babillard de l'entrée principale du bureau municipale ainsi qu'à l'entrée principale du bureau de poste.

En foi de quoi je donne ce certificat ce 25^e jour de juin 2026.

Céline Gauthier
Directrice générale